



Communiqué

Modification du 19 mars 2021 de la loi COVID-19: La Municipalité s'engage pour le oui

Convaincue que les mesures prises par le Conseil fédéral, notamment concernant le certificat Covid, sont justifiées, la Municipalité de Lausanne s'engage en faveur du Oui pour la votation du 28 novembre prochain de l'objet cité en titre.

En septembre 2020, le parlement a voté la loi Covid-19 qui règlemente une partie des décisions que le Conseil fédéral a dû prendre rapidement au plus fort de la pandémie de coronavirus. Suite à une demande de référendum, cette loi a été acceptée par plus de 60% de la population le 13 juin 2021. Après des modifications qui lui ont été apportées en mars 2021, notamment concernant l'extension des aides financières, le traçage des cas contacts afin d'endiguer la pandémie et l'introduction du certificat Covid un nouveau référendum a été lancé et a abouti.

Le 20 août dernier, la Municipalité annonçait l'introduction du certificat Covid dans ses institutions et s'engageait clairement pour la vaccination. Par la suite, l'augmentation du nombre de vaccinations, ainsi que le certificat imposé par le Conseil fédéral pour certaines situations ont permis à la population de préserver un certain nombre de libertés sans que des pans entiers de l'économie ne soient touchés par une hausse de cas de Covid-19. Ces mesures ont permis de maintenir vivantes un grand nombre d'activités.

La Municipalité de Lausanne soutient les modifications apportées à la loi Covid-19 par le Conseil fédéral et reste convaincue que la vaccination et le certificat Covid sont, à l'heure actuelle, les meilleures solutions pour trouver une sortie à la pandémie, nous permettre de retrouver nos libertés et lever à terme les restrictions aujourd'hui en vigueur tout en protégeant notre santé.

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec:

- **Grégoire Junod, syndic, Direction culture et développement urbain, 021 315 22 01**

Lausanne, le 15 octobre 2021